



Conseil de quartier n°4 « Châtelet- Beauregard »

Réunion du mardi 25 mars 2025 à 19 h

Présents :

Odile BOURDIN, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Sylvie PIROU, Conseillère municipale

José DOS SANTOS,

Cyrille GEBCZYNSKI,

Cédric GUYON,

Jacques LEMAIRE,

Sylvie MARTIN-GAUTHIER,

Bernadette MASSÉ,

Jean-Marie THEBAULT,

domicilié avenue de Lyon

domicilié square Beauregard

domicilié rue Georges Clémenceau

domicilié avenue de Lyon

domiciliée avenue de Lyon

domiciliée rue Jean Macé

domicilié rue de Beauregard

Invitées :

Latifa DLALA

Pascale TRUJILLO

Pascal AUJARD

Samia FLACELIERE

Association PLEIN REGARD

Association PLEIN REGARD

Directeur de Cabinet

Directrice du Département
Développement Social et Urbain

Véronique GENDEREAU,

Service Démocratie locale et vie des quartiers

Excusés :

Charlotte VAILLOT, Elodie LABE, Michel CAUDRILLER, Jean-Michel DAMION,
Arnaud MONTAGNIER et Madeleine TIRBOIS.

SUJETS	ECHANGES OU INFORMATIONS
Secrétaire	Jacques LEMAIRE est secrétaire de cette réunion.
Retour sur le précédent conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none">- Le revêtement du Pont de la Fraternité a été rendu nécessaire en raison de nombreux trous et d'affaissement des pavés. Il n'est pas destiné à durer. Plusieurs conseillers de quartiers font remarquer que la surface asphaltée est plus sûre pour les cyclistes et évite que les piétons soient éclaboussés par les automobiles. En majorité, les présents seraient donc favorables au maintien d'une surface goudronnée et lisse, mais il y a quelques avis contraires. Le Conseil Départemental de Seine et Marne a déposé un permis de construire pour la rénovation totale de la chaussée et le retour des pavés du Grand Pont, demandé par les Bâtiments de France. Cette opération peut-elle être repoussée tant que l'enrobé ne se détériore pas ?- Les mesures de vitesses réalisées par les radars pédagogiques ont relevé quelques comportements inappropriés (plus de 90 km/h rue de Beauregard malgré les chicanes).

	<ul style="list-style-type: none"> - Le remplacement des candélabres rue Ambroise Paré par des solaires, est prévue cette année. - Un panneau d'informations supplémentaire a été installé sur le Centre Social Beauregard. <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <p style="text-align: center;">- La plaque dangereuse derrière les bâtiments 25&26 square Beauregard a été sécurisée par la Ville, la semaine dernière.</p> <p style="text-align: center;">Le compte-rendu du conseil de quartier du 24 octobre 2024 est adopté.</p>
--	--

Informations	<ul style="list-style-type: none"> - Forêt de Nemours La signalétique de la parcelle pédagogique a été rapidement dégradée. Le balisage du parcours en forêt doit être repensé : la hauteur pour être à l'abri des dégradations et comment faire pour ne pas abîmer les arbres et que le dispositif reste compatible avec leur croissance ? <ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour information le prix des 2 panneaux est de 1 076.72 € et celui des 40 plaquettes de balisage est de 516 €. - Square Beauregard : Les travaux avancent bien, deux bâtiments ont subi deux mois de retard, en raison notamment du refus de l'accès au logement de certains occupants. Ils progressent par ailleurs correctement. Il est fait remarquer que l'entreposage des matériaux peut présenter des risques : enfants qui franchissent les barrières pour jouer avec le sable, pièces métalliques qui dépassent... Les entreprises, lorsqu'elles sont interpellées, "se renvoient la balle". <ul style="list-style-type: none"> ❖ Ces remarques seront transmises à Habitat 77 <p>Bouchage des canalisations d'évacuation La SAUR est confrontée à la présence de nombreux objets qui ne devraient pas se retrouver dans le circuit d'assainissement : lingettes, cotons-tiges... Ces produits ne sont pas biodégradables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Habitat77 va réaliser une campagne d'informations pour rappeler aux habitants les règles à respecter. ❖ Il sera par ailleurs rappelé qu'il est interdit de nourrir les pigeons dont la ville tente par ailleurs de limiter la prolifération. - Activités proposées par la Ville et ses partenaires au Cœur du quartier. Madame FLACELIERE présente les différentes actions et accompagnements sociaux que réalisent la Ville et ses partenaires à l'intention des habitants du Beauregard. Voir Annexe. Réponses à quelques questions posées :
---------------------	---

<p>Informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les enfants de Beauregard sont transportés dans des minibus 9 places, ils ne sont que 8 à pouvoir être pris en charge par l'Accueil Loisirs Jeunes. Le service sera saisi pour cette organisation. ❖ Le séjour à Biscarosse : le nombre de places est limité et par conséquent le nombre d'enfants pris en charge. Il est également vérifié qu'ils ne participent pas plusieurs années consécutives. Le voyage est précédé d'une phase de préparation préalable destinée à vérifier qu'ils pourront s'intégrer et saurons participer aux tâches ménagères demandées. Leur motivation est également évaluée. <ul style="list-style-type: none"> - Piste cyclable avenue de Lyon Le projet élaboré pour l'avenue de Lyon n'est pas conforme à la législation et ne pourra être mené en l'état. - Le SMETOM s'efforce de promouvoir le tri à la source des biodéchets (c'est une obligation légale pour les collectivités territoriales depuis janvier 2024). Des composteurs collectifs seront mis en place au square Beauregard. Pour obtenir un composteur individuel gratuitement : <ol style="list-style-type: none"> 1. s'inscrire à un atelier d'information : https://www.smetomvalleeduloing.fr/compostage/obtenir-un-composteur-gratuit/ 2. Participer à l'atelier dans les locaux du SMETOM, à côté de la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours. Celui-ci dure 1h30 (1h en salle incluant temps d'échanges entre les participants et questions-réponses, 15 min de pratique et 15 min de temps de distribution du matériel) 3. A l'issue de l'atelier, repartir avec son composteur démonté (en plastique ou en bois, au choix) et un bio-seau. - <u>Création d'un espace de travail partagé (co-working) rue Mirabeau.</u> ce lieu dispose également d'un studio pour l'enregistrement de podcasts. https://coclicenscene.fr/ - <u>Les postes à pourvoir à la Ville de Nemours</u> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Chargé de projets et d'études du Patrimoine Bâti</td> <td style="width: 50%;">Service civique au Château-Musée</td> </tr> <tr> <td>Médiateur social et numérique PIMMS</td> <td>Agent d'accueil et de surveillance au Château-Musée</td> </tr> <tr> <td>CHATEAU-MUSEE</td> <td>Agent polyvalent de restauration</td> </tr> <tr> <td>CUISINE CENTRALE</td> <td>Référent(e) ateliers sociolinguistiques</td> </tr> <tr> <td>CCAS</td> <td>Agent de nettoyage Service Propreté</td> </tr> <tr> <td>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</td> <td>Agent d'entretien Espace vert – saisonniers</td> </tr> <tr> <td>SERVICE JEUNESSE</td> <td>Animateurs saisonniers</td> </tr> <tr> <td>Installeur animateur surveillant saisonnier de structure gonflables</td> <td></td> </tr> </table> 	Chargé de projets et d'études du Patrimoine Bâti	Service civique au Château-Musée	Médiateur social et numérique PIMMS	Agent d'accueil et de surveillance au Château-Musée	CHATEAU-MUSEE	Agent polyvalent de restauration	CUISINE CENTRALE	Référent(e) ateliers sociolinguistiques	CCAS	Agent de nettoyage Service Propreté	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	Agent d'entretien Espace vert – saisonniers	SERVICE JEUNESSE	Animateurs saisonniers	Installeur animateur surveillant saisonnier de structure gonflables	
Chargé de projets et d'études du Patrimoine Bâti	Service civique au Château-Musée																
Médiateur social et numérique PIMMS	Agent d'accueil et de surveillance au Château-Musée																
CHATEAU-MUSEE	Agent polyvalent de restauration																
CUISINE CENTRALE	Référent(e) ateliers sociolinguistiques																
CCAS	Agent de nettoyage Service Propreté																
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	Agent d'entretien Espace vert – saisonniers																
SERVICE JEUNESSE	Animateurs saisonniers																
Installeur animateur surveillant saisonnier de structure gonflables																	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'extrémité sud de l'avenue de Lyon est dépourvue de trottoir et donc d'espace protégé pour les piétons. La vitesse autorisée est limitée à 70 km/h, alors que cette portion de route est en agglomération. 																

Remarques-questions des habitants

❖ La vitesse peut être limitée à 70 km/h sur les artères urbaines ou péri-urbaines. La vitesse passe à 70 km/h au 113 Avenue de Lyon, soit un petit peu avant la sortie de Netto dans le sens Nemours – Bagneaux sur Loing.

• Présence de nids de chenilles processionnaires dans les arbres situés au 49 et 61 rue de Beauregard.

❖ Le traitement des chenilles processionnaires est une obligation des propriétaires des terrains sur lesquels, elles s'installent (arrêté municipal du 19 février 2024).

• Dans cette même rue, le comportement de facteurs qui roulent sur le trottoir en voiture pour pouvoir déposer le courrier sans avoir à descendre de leur véhicule n'incite peut-être pas au civisme.

• Certains conseillers s'interrogent sur le futur de la maison abandonnée au 90 rue de Beauregard.



• Depuis l'installation d'un établissement de restauration rapide avenue du Général de Gaulle, le trafic automobile sur la voie privée qui permet aux camions d'approvisionner le magasin Auchan (ex-Casino) en passant par l'avenue Kennedy a fortement augmenté. Des individus considèrent qu'il s'agit d'une zone de non-droit, sans limitation de vitesse. Or, c'est un lieu de passage à pied pour de nombreuses personnes, notamment les collégiens et lycéens. Pour des raisons de sécurité, il serait urgent de remettre en service la barrière existante et de limiter la circulation aux seuls camions de livraisons.



❖ La Police Municipale intensifiera ses passages aux abords de Auchan sur l'heure du midi.

- De même, à l'intersection entre l'avenue Kennedy et le chemin qui prolonge la rue Denis Papin, les casse-vitesses ne sont pas placés l'un en face de l'autre, ce qui permet de les éviter en se déportant sur la voie de gauche et en négociant la chicane. Là encore, il s'agit d'un lieu de passage pour des centaines d'enfants chaque jour. Pour éviter ce comportement, il serait nécessaire de doubler les casse-vitesses et d'en mettre de part et d'autre du passage protégé. Pour préciser, il s'agit de comportements observés en pleine journée, à l'heure du repas.



- La végétation des maison sise rue de Montargis, débordent sur la propriété d'Habitat77 :



Est-ce que la Ville pourrait écrire aux propriétaires afin qu'ils coupent la végétation qui dépasse sur la voirie ci-jointe et effectuer un passage exceptionnel de la balayeuse ?

- . Le chemin d'accès à côté du n°59 de la rue de Beauregard est toujours alimenté en déchets verts.



Véronique GENDERAU distribuera aux riverains l'information de VNF.

- ❖ Ces demandes seront transmises aux Services Techniques et à l'Agence Routière Départementale.

AGENDA

- Le don du sang, le 5 du mois, peut se faire sans RV (même si c'est préférable). Pour préserver votre santé, il n'est plus possible de faire un don de sang après 71 ans.

